**Appel à projet 2022**

**"Jeune Chercheur"**

Vous avez un projet de recherche sur la sclérodermie et un jeune collaborateur prêt à s'y investir ?

Nous avons des financements !

L'appel à projets "JEUNE CHERCHEUR" 2022 est mis en place pour permettre à de jeunes chercheurs (masters, doctorants, etc.) de s'investir dans la recherche sur la sclérodermie.

**Depuis 2000, première année où des fonds substantiels ont pu être dégagés, 152 projets ont été soutenus (2021 inclus) pour un total de 2 697 653 € (y compris la bourse ASF Jeune Chercheur reprise par l'ASF en 2014).**

Le jeune chercheur recevra une dotation d'un montant de 25 000 ou 30 000 € (versés en une seule fois), pour lui permettre de se consacrer à plein temps, à la réalisation d'un travail sur une année.

1. Versement des fonds (30 000 € maximum) à un gestionnaire (association, université, INSERM, etc.) qui sera chargé de salarier le jeune chercheur. Dans ce cas : communiquer si possible les coordonnées complètes : nom, adresse postale et électronique ainsi que le n° de téléphone,).
2. Versement des fonds (25 000 € maximum) à un gestionnaire (association, université, INSERM, etc.) qui aura la charge des achats liés à l’objet de la recherche. Dans ce cas : communiquer si possible les coordonnées complètes : nom, adresse postale et électronique ainsi que le n° de téléphone,).

Ce travail doit aboutir à une présentation orale lors de la journée scientifique organisée par l’ASF, à un article de vulgarisation pour le Petit Journal de l’ASF et à une publication dans un journal médical de bon niveau dans lequel l’ASF sera remerciée.

Les dossiers soumis seront audités par deux experts nationaux ou internationaux selon la grille suivante : intérêt scientifique, méthodologie, faisabilité, bénéfice pour les malades, budget, chaque item étant noté de 0 à 4.

Au vu de ces rapports d'expertise, le Conseil Scientifique de l'ASF soumettra au bureau de celle-ci, une hiérarchisation des projets en fonction de leur intérêt global pour les malades. La décision de financement sera prise par le bureau de l'ASF après avis de son Conseil Scientifique dans la première quinzaine de juillet 2022 au plus tard.

Les candidats, non retenus dans cet appel à projet mais dont le sujet est jugé des plus intéressants pour la connaissance de la maladie, pourraient se voir proposer un financement dans le cadre des projets de recherche annuels de l'ASF (25 000 € versés en une seule fois).

Pour les projets financés, un protocole est signé entre l’instigateur du projet et l’ASF et une convention de gestion est signée avec l’organisme gestionnaire des fonds versés.

**Attention !**

* **Le versement pourrait intervenir rapidement (dès septembre 2022), le projet doit donc être prêt à démarrer et les autorisations administratives obtenues**
* **Il est indispensable que le candidat soit présent dans son laboratoire d’accueil, sa situation administrative réglée et libre de tout autre engagement au plus tard le 1er octobre 2022.**

**Où puis-je me procurer les documents nécessaires à la constitution du dossier ?**

*Ci-dessous en téléchargement les pièces de votre dossier aux formats PDF ou Word*

**A qui adresser le dossier de candidature ?**

Les dossiers complets doivent être renvoyés exclusivement par mail en format Word, ou PDF à l’adresse suivante :

Email : [recherche@association-sclerodermie.fr](mailto:recherche@association-sclerodermie.fr)

avant le vendredi 11 mars 2022 à 12h00.

**Votre contact pour toutes questions complémentaires :**

Monsieur Jean-Louis PIERRET

Administrateur chargé des protocoles de recherche médicale

Tél : 04 74 23 58 44

**Numéro de téléphone exclusivement réservé aux chercheurs !**

**Adhérents, vous n’aurez pas de réponse ni de rappel dans le cas où vous laisseriez un message à ce numéro.**

**Pour tous renseignements sur l'association, la maladie, ou toute autre question, merci de composer le : 0820 620 615**